

La CAHB souffle le chaud et le froid

La CAHB a commandé une analyse des déperditions de chaleur cet hiver. Une thermographie aérienne a été enregistrée début mars, au cours de deux nuits dégagées sur l'ensemble du territoire des sept communes. Le résultat se présente sous forme d'une carte colorée qui indique la quantité de chaleur dégagée par les toits. A première vue, l'interprétation est simple : la couleur bleue est réservée pour les bâtiments bien isolés, le rouge signale une fuite massive de chaleur. Mais il existe des pièges. Ainsi un toit métallique (comme celui du marché d'Antony) sortira toujours en bleu, et à l'inverse, un toit végétalisé apparaîtra en jaune ou rouge. D'autre part, seule la déperdition par le toit est visible, celle émise par les façades échappe à cette observation aérienne. Attention donc aux erreurs d'interprétation. Parmi les points les plus visibles d'Antony, on repère aisément la mairie, bien rouge avec des paillettes jaunes. En revanche les écoles semblent bien isolées. Gardons-nous toutefois de tirer des conclusions et profitons des conseillers énergie présents au « point Info énergie » pour obtenir le diagnostic approprié.

Un vœu métropolitain

Le projet de Métropole du Grand Paris tourmente les élus UMP des Hauts-de-Seine. Après un vœu en Conseil municipal deux semaines avant, c'est au tour de la CAHB de crier à la spoliation. Tout en reconnaissant qu'une meilleure coordination des politiques publiques est indispensable à l'échelle de Paris et de ses trois départements limitrophes, le président Siffredi s'oppose à transférer certaines compétences dévolues aux communes, notamment l'urbanisme, l'habitat et l'aménagement du territoire. Son rêve serait une institution « dépourvue de fiscalité propre et dotée de compétences stratégiques », autrement dit un « machin » sans pouvoir réel. S'il y a beaucoup de critiques à faire sur le projet actuel, il est indéniable que le rééquilibrage entre les zones riches de l'ouest parisien, avec les sièges sociaux et les emplois, et les zones de l'est accueillant l'essentiel des logements sociaux, ne se fera pas en maintenant les forteresses départementales

existantes. Et c'est bien ce transfert du pouvoir stratégique qui tracasse nos édiles communautaires.

Une résidence de luxe sans étudiants

La démolition de la résidence universitaire d'Antony s'est poursuivie cet été. La bâtiment H est parti en gravillons et le bâtiment G est désormais vidé de ses locataires et promis au même sort. Le cynisme des responsables de la CAHB est complet puisque seuls des logements de deux pièces, avec kitchenette et salle d'eau, occupaient ces deux bâtiments. Au contraire des promesses faites au Gouvernement, ce ne sont pas les chambres individuelles qui sont prioritaires mais bien les terrains situés rue Lafontaine pour débiter au plus vite les opérations immobilières. De plus, avec des loyers annoncés à 19 €/m² minimum, le caractère social des futurs logements étudiants paraît bien maigre. La sociologie de ce quartier va ainsi se rapprocher du reste de la ville dans une logique anti-mixité évidente : il s'agit de favoriser l'installation des catégories supérieures, les seules capables d'acquiescer les appartements luxueux conçus par l'atelier Nouvel.

Les logements sociaux attendront

Le plan local de l'habitat (PLH) de la communauté était l'occasion de se rengorger pour les responsables communautaires. Il est vrai que l'objectif de logements produits au cours des 5 dernières années (3.800 prévus) est légèrement dépassé (4.100 logements autorisés). Si l'objectif est dépassé pour les logements privés, il en est, en revanche, très loin pour les logements sociaux : 813 au lieu des 1.350 attendus. Ce bilan est d'autant plus décevant que la nature même des logements ne respecte pas les prescriptions du PLH initial. Il était prévu de construire près de 2/3 de logements « PLUS » (prêt locatif à usage social) dont le loyer est inférieur au « PLS » (prêt locatif social). Or, seulement 306 logements PLUS, soit à peine plus du tiers, ont été créés. C'est donc davantage les logements destinés aux classes moyennes qui ont été construits, plutôt que ceux destinés aux plus démunis comme l'engagement avait été pris.

Pierre RUFAT

Antony Place publique

N°25 - Octobre 2013

Editorial

L'articulation actuelle des compétences des collectivités est certainement perfectible, le mille-feuilles administratif empilant commune, intercommunalité, département, région, Etat et Union européenne est devenu illisible pour les Français. En Ile-de-France, la situation n'est pas meilleure qu'en Province. Etait-il pour autant nécessaire de lancer une réforme institutionnelle de l'agglomération capitale à marche forcée ? Est-il opportun de superposer aux quatre départements centraux une métropole à la gouvernance improbable et anti-démocratique ? Quelle est cette logique de supprimer en 2016 les actuelles intercommunalités franciliennes qui commencent enfin à porter leurs fruits et qui auront l'an prochain une représentation élue par les citoyens ? On aurait rêvé d'une réforme pensée et concertée (même l'UMP actuelle loue les lois Defferre et Chevènement). Cette précipitation législative ne saurait toutefois justifier en retour une précipitation communale électoraliste.

Antony Place Publique



Antony-Habitat : charges et loyers en forte augmentation

Des augmentations de charges locatives qui parfois dépassent les 30%, des postes qui sont multipliés par deux voire trois, que la direction de l'office municipal HLM de la ville d'Antony justifie systématiquement par la longue période de chauffe et à la hausse des coûts de fluides, d'autres décidées et assumées par le bailleur (entretien de la robinetterie, télérelevage des compteurs d'eau...) mais aussi, de nombreuses augmentations liées à sa propre gestion qu'Antony-Habitat est incapable de justifier, tel est le constat fait par les représentants de la Confédération Nationale du Logement qui, comme chaque année, sont allés vérifier les charges facturées aux locataires. Incapable de justifier la plupart de ces hausses, la direction de l'office était encore moins en état de proposer les mesures qu'il faudrait mettre en œuvre pour contenir l'évolution des charges qui désormais pèsent de plus en plus lourdement sur les familles. Concernant le manque d'entretien dans certaines résidences, Antony-Habitat répond avec un certain cynisme « les locataires en ont pour leur argent, s'ils en veulent davantage, il faudra qu'ils acceptent de payer plus ! ». La CNL une fois encore a dénoncé la pratique d'Antony Habitat qui chaque mois prélève une provision de charge trop élevée sur les locataires ce qui lui permet lors de la régularisation annuelle de présenter un trop versé aux locataires venant en déduction de leur quittance... Un moyen habile de faire passer la pilule et de masquer les augmentations...

Concernant les loyers, alors qu'il est prévu de dégager un excédent de plus d'1,2 million d'euros sur l'exercice en cours, la majorité du conseil d'administration de l'office HLM Antony-Habitat a voté l'augmentation maximum prévue par la réglementation pour l'ensemble du parc sauf celui de la Semidép récemment acquis. Cette nouvelle augmentation, alors que les loyers pratiqués par Antony-Habitat sont très nettement supérieurs à la moyenne régionale, s'ajoutera donc aux multiples hausses des charges. Le représentant de la Confédération Nationale du Logement, suivi par le conseiller de l'opposition municipale « Union pour Antony » et la représentante de la CGT ont dénoncé cette mesure et demandé le blocage des loyers compte tenu des difficultés rencontrées par de nombreuses familles victimes de la grave crise sociale et économique en cours.

Gabrielle GUILLAUME

Massy-Valenton : RFF va-t-il passer en force contre l'avis des riverains ?

Alors que les riverains ont manifesté leur hostilité au projet d'aménagement de la ligne Massy-Valenton, au terme d'une concertation bâclée, manipulée par ses instigateurs représentant l'Etat et la municipalité d'Antony, RFF, porteur du projet a décidé de passer en force son projet...

Un projet inacceptable

Après l'abandon par l'Etat de l'Interconnexion LGV Sud Ile-de-France qui permettait de relier les lignes interrégionales TGV en site propre au Sud de l'Ile-de-France en desservant l'aéroport d'Orly, abandon dû au manque de financement, l'ancienne ligne stratégique mise en place au dix-neuvième siècle devient aujourd'hui l'avenir du développement du transport ferroviaire du XXIème siècle ! Sans investissements majeurs, elle deviendra sur une trentaine de kilomètres la portion du territoire qui accueillera 10% du trafic TGV national (environ 80 TGV sur les 800 circulant sur l'ensemble du réseau). Pour parfaire le projet ou pour faire avaler la pilule, RFF envisage de doubler le réseau RER C sur la portion Pont de Rungis-Massy, l'un des secteurs les moins fréquentés de l'Ile-de-France faute de gares desservant les villes traversées (RFF n'ayant jamais envisagé d'intégrer la demande de gares supplémentaires sur les communes de Wissous et d'Antony). Quant à la Région Ile-de-France, elle inscrit dans son schéma directeur (SDRIF) le site de Wissous en réserve pour la création d'un pôle national de logistique ferroviaire ce qui signifie pour le proche avenir, une circulation intensive des convois de fret sur la ligne Massy-Valenton.

Qui est responsable ?

Au terme des deux phases de concertation, sous l'autorité de la Commission Nationale du Débat Public, imposées par délibération de la majorité municipale d'Antony, contre l'avis de l'opposition qui demandait légitimement un moratoire tant que le projet Interconnexion Sud ne serait pas définitivement validé, force est de constater que les riverains qui se sont pourtant fortement impliqués dans les nombreux groupes de travail et réunions, n'ont pas été entendus par RFF qui, sans même consulter le comité de suivi, vient de décider d'engager le processus d'enquête publique. Force est aussi de constater la duplicité de la municipalité d'Antony qui, en juin dernier, sous la pression unanime des membres du comité de suivi modifie in extremis sa position en séance du conseil municipal. Après avoir demandé dans un premier temps le



report de l'enquête publique, le maire sollicitait le conseil pour l'annulation pure et simple de cette enquête. Seul, le conseiller municipal aux questions environnementales affirmait son hostilité à tout projet d'enfouissement du réseau ferroviaire sur le territoire de la commune. Mais quelques jours plus tard, la municipalité rencontrait le préfet des Hauts-de-Seine pour discuter des modalités de mise en œuvre de l'enquête publique pour l'aménagement de la ligne Massy-Valenton !

Où en est-on aujourd'hui ?

RFF poursuit donc sa mission. Il a saisi en première étape l'Autorité environnementale chargée d'émettre un avis sur la problématique liée à l'environnement. Il a également engagé le processus d'enquête publique à la demande du ministre des transports. Deux réunions se sont tenues avec le préfet en présence des différents acteurs dont la municipalité d'Antony en tant que partenaire du projet. Ainsi, malgré les interventions des associations pour l'annulation de cette enquête (CDR- Maval et Citoyens à Antony), le préfet coordinateur a donc arrêté le calendrier de l'enquête publique : après les élections municipales afin de ne pas interférer dans le processus électoral et surtout ne pas faire savoir que la municipalité d'Antony a validé avec RFF le projet d'aménagement du passage à niveau de Fontaine-Michalon.

Que faire maintenant ?

Pour certains, désappointés par la concertation qu'ils jugent fallacieuse, le mieux serait de ne plus participer à rien, pour d'autres comme « Citoyens à Antony » au contraire, il faut encore croire à l'action des riverains et poursuivre le combat... Rien n'est en effet jamais gagné ni perdu d'avance ! Pour l'exemple, faut-il rappeler que toutes les procédures légales ont été mises en œuvre pour la réalisation de l'aéroport de Notre-Dame des Landes et pourtant l'Etat est aujourd'hui obligé de caler face à l'opposition des citoyens. Faudra-t-il qu'à Antony l'opposition citoyenne agisse pour faire caler l'Etat et les lobbys omnipotents ? C'est la mobilisation citoyenne qui en décidera ! Aujourd'hui, il faut dans un premier temps imposer à RFF de rendre compte de la concertation aux riverains. En effet, alors qu'il a organisé en avril dernier un compte-rendu public à Wissous, RFF refuse d'en faire de même à Antony sous prétexte que les riverains manifesteraient de l'hostilité envers le projet. Il n'est pas acceptable que RFF ne rende pas compte de ses conclusions et propositions aux participants à la concertation alors qu'il les aurait intégrés dans son dossier d'enquête publique à l'insu des riverains concernés et "consultés". C'est au minimum le respect dû aux participants. De même, les conclusions du Comité de pilotage du projet ne sont toujours pas communiquées aux associations de riverains malgré de multiples relances ce qui laisse évidemment présager de mauvais coups... Il faut donc exiger la transparence sur ce dossier ! Intervenir auprès des multiples acteurs du projet pour que les citoyens soient parfaitement informés. C'est aussi le moment de saisir le Président de l'Autorité environnementale qui instruit ce dossier et qui, suite à l'intervention de « Citoyens à Antony », invite les riverains et leurs associations à lui communiquer leurs observations et remarques relatives aux questions environnementales. Intervention difficile puisqu'à ce jour RFF refuse de communiquer le dossier, alors que la garante de la concertation nous affirme, à juste titre, faire tout ce qu'elle peut pour faciliter la concertation mais ne dispose pas des moyens de contraindre RFF....

Ne surtout pas baisser les bras Une nécessaire mobilisation des riverains

En clair, l'avenir du projet Massy-Valenton est dans les mains, dans les seules mains des riverains ! A eux, à nous, de se mobiliser pour se faire entendre !

Jean-Marc FEULLADE & Bruno EDOUARD

Dernière minute : Le maire trahit son conseil municipal !

Lors de la réunion du 6 septembre en préfecture concernant l'enquête publique Massy-Valenton, le maire, Jean-Yves Sénant, a tout simplement pris le contre-pied de son conseil municipal qui dans sa séance de juin dernier avait voté une délibération exigeant l'abandon du projet. Ainsi, dans ses deux interventions le maire a d'une part déclaré que « la ville n'ayant pas obtenu toutes les réponses à ses questions demande que le calendrier du projet actuel soit remis en cause », puis pour être sûr de bien se faire comprendre, il a tenu dans une seconde prise de parole à rassurer RFF et l'Etat en indiquant qu'« *il est exclu que la ville accepte de participer à l'enquête publique tant qu'elle n'aura pas la réponse à ses questions* ». Ainsi à aucun moment il n'a porté le point de vue de son conseil qui unanimement demande l'annulation pure et simple du projet Massy-Valenton!

